

Ordonnance souveraine n° 6.205 du 16 décembre 2016 rendant exécutoire la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	16 décembre 2016
Publication	Journal de Monaco du 23 décembre 2016 ^[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Fiscalité et douanes ; Administration fiscale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2016/12-16-6.205@2016.12.24>

Notes

[1]

Vu la loi n° 1.436 du 2 décembre 2016 portant approbation de ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ;

Nos instruments de ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ayant été déposés le 14 décembre 2016 auprès du Secrétariat de l'O.C.D.E., ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance. Elle entra en vigueur pour la Principauté de Monaco à compter du 1er avril 2017.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir l'ordonnance n° 6.208 du 20 décembre 2016. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 23 décembre 2016
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8309>